

***Ecole maternelle de Voglans***  
**Procès-verbal du conseil d'école**  
**Du 15 mars 2022**

**Présents :**

Mme Ravachol, directrice  
Mme Andugar, enseignante  
M. Rubizzi, enseignant  
M. Mercier, Maire de Voglans  
Mme Bernon, adjointe au maire service éducation  
Mme Sakri, représentant des parents d'élèves  
Mme Bono, représentant des parents d'élèves  
Mme Loywyck, représentant des parents d'élèves  
Mme Moulin, représentant des parents d'élèves  
Mme Rivière, représentant des parents d'élèves

**Excusés :**

Mme Lucas, Inspectrice de l'Éducation Nationale  
Mme Perrault, enseignante  
M. Giraud, représentant des parents d'élèves

**1/ Projets pédagogiques :**

Liste des **actions réalisées** depuis le dernier Conseil d'école :

- Le mercredi 15 décembre 2021 : visite du Père-Noël et distribution de cadeaux (livre offert par la mairie), suivie du Spectacle de Noël : « Julien et ses copains » et d'un goûter offert par l'APE.
- A partir du 5 janvier, chaque classe a bénéficié d'une heure de musique par semaine, sur 8 semaines, avec Alain PARAVY, intervenant de l'école de musique de Voglans. Cycle financé par Planet'jeunes et Loisirs musique.
- Carnaval à l'école le mercredi 2 mars.
- Atelier lecture à la bibliothèque municipale une fois par période.

***Sur le thème pédagogique de l'année (La ferme) :***

- Venue d'un intervenant le mardi 8 mars, sur le thème « De la poule au poussin » et mise en place d'une couveuse par classe pour étudier le cycle de l'œuf au poussin. Ils resteront à l'école 15 jours après éclosion.

**Activités à venir :**

- Un nouveau spectacle : « Cache-cache à la ferme », avec la compagnie Planète Mômes, initialement prévu le mercredi 16 mars, reporté au mercredi 4 mai.
- Une sortie au « Moulin Guitare » à la Bâtie Divisin le vendredi 18 mars.
- Animation Kapla le mercredi 11 mai.
- Sortie de fin d'année à la Ferme des Oursons de St Ours, le mardi 28 juin.
- Atelier lecture à la bibliothèque municipale.

**2/ Sécurité :** (éduquer les enfants et les adultes à réagir s'il arrive quelque chose de grave)

Un exercice incendie a été réalisé le 28 septembre 2021.

Un exercice attentat intrusion a eu lieu le 19 octobre 2021.

Il restera un exercice PPMS risques majeurs et un exercice incendie à réaliser durant l'année scolaire.

***Protocole sanitaire actuel de niveau 1 :***

Nous avons le droit de mélanger les élèves des différentes classes dans la cour.

Le port du masque pour les adultes n'est plus obligatoire, à l'extérieur comme à l'intérieur.

Les règles de lavage des mains et aération restent les mêmes.

### 3/ Travaux :

#### Travaux réalisés :

- Rehausse des 2 portillons côté salle de motricité.
- Des blocs de prises intégrés dans le mur dans la classe de MS de chaque côté du tableau.
- La porte de la salle de motricité a été réparée.
- Fuite de la fontaine des PS : réparation provisoire (la tête à changer est commandée).
- Installation d'une bande de mousse de protection autour de deux pyramides côté classe MS.

#### Demandes de travaux :

- Réparation définitive de la fontaine des PS : ouverture possible par les enfants et arrêt automatique.

**Réponse de la mairie** : *La pièce nécessaire est commandée.*

- Installation d'une bande de mousse de protection sur la pyramide côté classe GS et plus tard, sur la pyramide restante (côté travaux). Il y a une bande à recoller sur la 1ère pyramide côté classe MS.

**Réponse de la mairie** : *Les mousses doivent être posées demain sur la dernière pyramide, côté classe GS.*

- La sécurisation des barrières côté salle de motricité : risque de chute dans le patio qui donne sur l'école élémentaire.

**Réponse de la mairie** : *Reprise de la sécurisation des barrières sur les patios. Le grillage n'était pas optimum.*

- Réglage de la température de l'eau des fontaines de la classe des GS, à remettre tiède.

**Réponse de la mairie** : *Il faut regarder quelle est la solution.*

- Un bloc de prises dans la cuisine. Suppression de la multiprise du bureau de direction.

**Réponse de la mairie** : *A rappeler à M. SEMILLON.*

- L'installation d'une alarme extérieure côté classe PS.

**Réponse de la mairie** : *Il est préférable d'attendre que les travaux prévus dans la cour soient terminés pour ne pas installer et déplacer ensuite cette alarme.*

- Remettre une sonnette pour que les classes de PS et GS puissent entendre car le visiophone n'est entendu que depuis la classe de MS. S'il n'y a personne dans cette classe et que quelqu'un sonne (RDV ou urgence), personne n'entend.

**Réponse de la mairie** : *La mairie s'occupe de voir pour mettre un relais du visiophone sur le mur côté cuisine entre les classes de PS et GS.*

- L'équipement d'un ordinateur portable pour chaque classe de maternelle. Nous devons récupérer du matériel de l'élémentaire mais ayant été vandalisé lors de l'intrusion dans l'école d'octobre dernier, qu'en est-il ?

**Réponse de la mairie** : *Demander à Mme TORRES si la mallette peut être récupérée.*

- L'installation d'un verrou en hauteur pour la nouvelle porte coupe-feu des toilettes des adultes : c'est également un lieu de stockage de produits ménagers.

**Réponse de la mairie** : *Elle ferme à clé. Installer un verrou n'était pas une option possible car c'est une porte coupe-feu.*

- L'implantation d'une rampe d'accès PMR devant la classe de PS, comme les autres classes.

**Réponse de la mairie** : *A demander à nouveau à l'entreprise concernée.*

### 4/ Questions des parents :

#### 1/ Communication Parents/Enseignants/Périscolaire :

- Quand les rencontres parents/enseignants sont-elles prévues ?

**Réponse des enseignants** : *Elles sont en cours ou déjà terminées.*

– Comment avoir des retours de ce qui se passe pendant le temps périscolaire ? Sieste, cantine, activités  
**Réponse de la mairie :** Laisser un message à Véronique FERRI (responsable service périscolaire) ou demander aux ATSEM, pas uniquement à celle de la classe.

– Vêtements de rechange des enfants conservés par l'école ou pas ?  
**Réponse des enseignants :** Oui, conservés par l'école. Pour les enfants qui n'arrivent pas avec les parents, penser à regarder dans les sacs.

## **2/ Organisation scolaire :**

– Rythme scolaire à 4.5 jours : Encore des questions de parents sur les raisons de ce choix  
**Réponse :** 4,5 jours est le fonctionnement normal. Pour être à 4 jours, il faut demander une dérogation. Le système à 4,5 jours est expérimenté en accord avec les parents, se décide tous les 3 ans.

– Préparation aux changements de niveaux : possibilité de visite des écoles pour

- Les futurs PS de septembre ?
- Les GS vers le CP ?

**Réponse des enseignants :** Si le protocole sanitaire le permet, une visite commune à tous les futurs PS et nouveaux arrivants sera organisée en fin d'année scolaire. Dans le cas contraire, une visite sera réalisée avec chaque parent lors de l'inscription à l'école.

Concernant les GS qui entreront au CP : si le protocole sanitaire le permet, ils iront visiter leur future classe en fin d'année scolaire.

## **3/ Absence des enseignants :**

– Service minimum du périscolaire ?

**Réponse :** Le service minimum d'accueil peut être mis en place par la mairie, mais uniquement en cas de grève, mais pas de maladie. La maladie des enseignants est gérée par l'Education Nationale. Les ATSEM n'ont pas le droit de garder les enfants seules.

## **4/ Cantine :**

– Facturation des repas en cas d'absence enfants/enseignants

**Réponse de la mairie :** Si un enfant est absent, le 1er repas n'est pas facturé avec un certificat médical. Ensuite, il faut annuler les repas. Pendant le COVID, les repas ont été remboursés après signalisation par les parents.

– Possibilité de récupérer un repas réservé en cas d'absence.

**Réponse de la mairie :** Non, en raison des règles sanitaires, aucun repas ne peut sortir du restaurant scolaire.

## **5/ Travaux d'aménagement :**

– Cour de récréation (sécurisation, jeux, préau pour jours de pluie/chaleur, végétalisation)

**Réponse de la mairie :** Inscrit au budget, voté en mars 2022.

– En cas de pluie ou chaleur

**Réponse de la mairie :** possibilité d'utiliser le gymnase, vérifier les plages horaires libres. Partage du plateau de l'élémentaire durant le temps de récréation de l'après-midi : délimiter l'espace avec les intervenants des TAP.

– Zone d'accès (végétalisation)

**Réponse de la mairie :** Les arbustes sont commandés pour l'entrée de l'école maternelle.

– Travaux d'agrandissement et de la médiathèque

**Réponse de la mairie :** Les locaux de la bibliothèque municipale actuelle vont être récupérés pour agrandir la salle de cantine.

=> Les travaux d'agrandissement de l'élémentaire ont été réalisés en fonction de la construction du nouveau préau. Ils ont débuté avant pour que les camions puissent passer, avant que le préau soit monté. Quelques espaces verts vont être créés en élémentaire.

=> La partie haute de la nouvelle classe de l'élémentaire correspond à la cour de la maternelle. Les travaux ont

pris du retard à cause d'infiltrations. Le problème étant visiblement réglé, la pause des enrobés va donc être possible (peut-être fin avril). Il y aura de la pelouse synthétique.

=> Concernant la médiathèque : le permis de construire a été déposé. Elle se trouvera au-dessus de la maternelle. Les entreprises seront retenues selon appels d'offres. Le maître d'œuvre aura une mission supplémentaire pour la maternelle : la création d'un préau, en plus de l'aménagement de la cour (dans 1 ou 2 mois). Le talus vers le local à vélos sera retiré pour intégrer le nouveau préau, qui sera séparé de l'école.

=> En même temps, il faut prévoir les structures et le gros œuvre (terrassement) pour la création de la 4ème classe de la maternelle.

=> Objectifs : finir pour 2023 ou 2024.

## **6/ Stationnement**

**Réponse de la mairie** : Passage en zone bleue prochainement, de 7h à 19h, limité à 1h30.

## **7/ Projets pédagogiques**

- Organisation des sorties

**Réponse** : cf « activités à venir » dans la 1ère partie « Projets pédagogiques ».

- Photos de classe

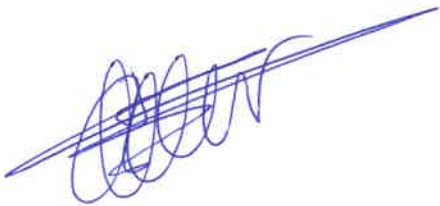
**Réponse des enseignants** : Prévus le mercredi 30 mars.

- Kermesse de fin d'année ?

**Réponse des enseignants** : Au vu du nombre d'activités proposées dans l'année et qu'une sortie de fin d'année est prévue, nous n'envisageons pas l'organisation d'une kermesse.

La séance est levée pour ce conseil à 19h34.

**La Directrice**



**Le secrétaire de séance**

